

# Le mythe du « dialogue social », une des causes de la sclérose du pays

**A** lors que Force ouvrière et la CGT ont annoncé leur intention de boycotter la deuxième journée de la grande conférence sociale, l'économie du pays et le sort de milliers de salariés sont suspendus à l'issue de cette grand-messe. Et comme d'habitude, aucun résultat concret n'est à espérer.

Le « dialogue social » concourt toujours à la tyrannie du statu quo.

Les présidents successifs ont tous sacrifié au rituel du « dialogue social ». Nicolas Sarkozy l'a pratiqué plusieurs fois durant sa présidence. Il a même nommé Raymond Soubie à l'Élysée pour « *entretenir de bonnes relations avec les partenaires sociaux* » : le maître à penser de la revue *Droit social* est l'éminence grise de tous les gouvernements depuis... Raymond Barre !

Le « dialogue social » a eu sous Sarkozy les résultats que l'on connaît. Les syndicats se sont opposés fermement aux timides tentatives de réforme pour finalement appeler ouvertement à voter pour le candidat socialiste en mai 2012. François Hollande a repris le flambeau avec enthousiasme en imposant dès juillet 2012 une grande conférence sociale pendant deux jours. Il n'en est naturellement rien sorti, si ce n'est la confirmation de la promesse de faire encore plus

de « social » et, innovation majeure, d'inscrire le « dialogue social » dans la Constitution.

En fait, plus on célèbre

de grand-messes sociales, moins on réforme. Voici cinq raisons majeures pour en finir avec ce mythe nuisible et scandaleux.

En premier lieu, ce n'est pas un « dialogue social ». Officiellement, les politiciens rencontrent les représentants du patronat et des syndicats afin de connaître leurs attentes. En réalité, les jeux sont faits d'avance. Les syndicats s'opposent à toute réforme, ne serait-ce que symbolique, du moment qu'elle touche à leurs privilèges. Certains secteurs comme la Sécurité sociale ou la formation professionnelle sont intouchables car ils sont sources

Issus du secteur public, les leaders syndicaux n'ont aucun intérêt à accepter la moindre réduction du périmètre de la puissance publique

de financement pour les syndicats.

En deuxième lieu, les syndicats français sont non représentatifs. Ils ne représentent qu'environ 4 % des salariés du privé et n'ont d'existence (minime) que dans les entreprises publiques et l'Éducation nationale. Leurs leaders sont d'anciens fonctionnaires ou agents des services publics. Ils ne connaissent pas l'entreprise privée. Ils n'ont donc aucune légitimité pour se prononcer au nom des salariés du privé. Issus du secteur public, ils n'ont aucun intérêt à accepter la moindre réforme de réduction du périmètre de l'État et des administrations.

De surcroît, les syndicats français sont des organisations opaques, voire mafieuses. À la fin de l'année 2011,

Nicolas Perruchot, alors député Nouveau Centre du Loir-et-Cher, a déposé un rapport parlementaire qui dénonçait des malversations financières de la part des syndicats. Ce rapport a été interdit de publication. Et le gouvernement n'a pas accepté une proposition de loi qui reprenait ses préconisations.

Plusieurs rapports de la Cour des comptes, de nombreuses enquêtes, des articles et des livres ont mis en avant le financement occulte des syndicats à travers les caisses de retraites, les centres de formation, les comités d'entreprise et les mises à disposition. Car chez les quatre

premiers syndicats (CGT, FO, CFDT, CFTC), les cotisations des membres ne représentent qu'environ 3 à 4 % de leur budget !

Au total, sur plus de 5 milliards d'euros, au moins 4 milliards proviennent de sources publiques. De nombreux syndicats et des comités d'entreprise ont été condamnés par la justice et un syndicat (CFDT SeaFrance) a même été radié - une première en France ! Il n'y a donc aucune raison de « dialoguer » avec des « voyous ».

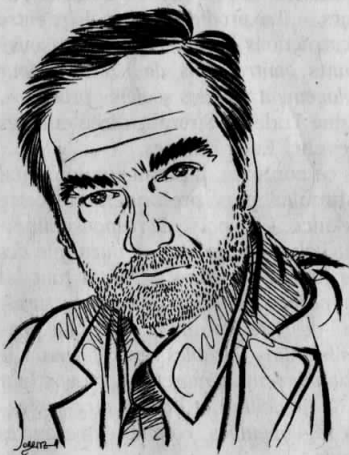
Les réformes importantes, en outre, ne se font pas avec les syndicats. La France est d'ailleurs le seul pays à pratiquer rituellement le « dialogue social ». La réforme des retraites en Suède dans les années 1990 a été faite par des experts sans les syndicats. Le sujet a été considéré comme trop sérieux pour le soumettre aux discussions syndicales.

D'ailleurs, comment négocier avec des syndicats la perte de leurs privilèges et de leurs financements ?

L'exemple de la réforme des retraites est significatif. Seul le régime général a été tant soit peu amendé, mais on n'a rien touché à la retraite des fonctionnaires et des agents publics. Les syndicalistes fonctionnaires ont même phagocyté le conseil d'administration de la Cnav, la caisse qui gère l'assurance-vieillesse des employés du privé, alors qu'ils ne sont même pas concernés. De même, comment réformer l'assurance-chômage ou la formation professionnelle sans éloigner ceux qui en profitent le plus ?

Enfin et surtout, on n'a plus le temps de dialoguer. Il est urgent de réformer et d'agir. La dette et le déficit n'attendent plus le fameux « dialogue ». Ni les retraites ou l'assurance médicale. L'Espagne et l'Italie viennent de baisser les salaires de leurs fonctionnaires et de réformer le marché du travail en accordant la liberté de licenciement. Les syndicats s'y opposaient mais ils ont été placés devant le fait accompli.

Il serait temps que la législation instituant le mythe des « partenaires sociaux » soit supprimée, et que les syndicats soient soumis au droit commun des contrats et des associations. En finir avec le « dialogue social », c'est déjà faire baisser le chômage. \* Institut de recherches économiques et fiscales. Nicolas Lecaussin est notamment l'auteur de « *L'obsession antilibérale française - Ses causes et ses conséquences* » (Les Éditions Libréchange, 2014, 230 p., 18 €).



NICOLAS LECAUSSIN

L'État accorde aux syndicats une importance démesurée, argumente le directeur du développement de l'Iref\*.